

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 11 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 31

**OBJET : Ecoles municipales de musique et d'arts plastiques :
modifications des règlements intérieurs - Information**

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et
animation » qui s'est réunie le 26 avril 2017**

Dans le cadre de la volonté de clarifier, simplifier et harmoniser le fonctionnement des écoles municipales d'arts plastiques et de musique, une actualisation de leurs règlements intérieurs s'avère nécessaire afin d'être transmis aux usagers dès les inscriptions de juin 2017.

Au regard des règlements intérieurs existants, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des modifications apportées aux règlements intérieurs de ces deux écoles, concernant les articles suivants :

- les conditions de règlement de l'inscription,
- le respect du personnel et des équipes pédagogiques,
- le respect des locaux de l'école d'arts plastiques,
- les conditions de fourniture et d'utilisation du matériel de l'école d'arts plastiques,
- l'enseignement en cursus « confort » à l'école de musique.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance des nouveaux règlements intérieurs des écoles municipales d'arts plastiques et de musique.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL